BMO Fonds d'investissement

APERÇU DU FONDS

BMO Brookfield Fonds mondial immobilier de technologie
Série Conseiller

30 mai 2023

Gestionnaire : BMO Investissements Inc.

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds mondial immobilier de technologie BMO Brookfield que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec BMO Investissements Inc. au 1 800 304-7151 ou à l'adresse servicealaclientele.fondsmutuels@bmo.com, ou visitez le www.bmo.com/gma/ca/conseiller/juridique-reglementaire.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code(s) du fonds :	FAI : BMO99113
Date de création de la série :	25 février 2022
Valeur totale du fonds au 31 mars 2023 :	75,9 millions de dollars
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,02 %
Gestionnaire du fonds :	BMO Investissements Inc.
Gestionnaire(s) de portefeuille :	Brookfield Public Securities Group LLC
Distributions :	Chaque trimestre en mars, en juin, en septembre et en décembre (le revenu net et/ou un remboursement de capital) et en décembre (les gains en capital nets)
Placement minimal :	500 $ (initial), 50 $ (additionnel)

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds a comme objectif d'offrir une croissance à long terme au moyen d'un revenu et de la plus-value du capital, en investissant principalement dans des sociétés immobilières mondiales axées sur la technologie. Le fonds investit principalement dans des sociétés immobilières mondiales axées sur la technologie, y compris les centres de données, les infrastructures de télécommunications et les produits industriels, et a recours à une sélection de titres suivant une méthode fondamentale ascendante et axée sur la valeur.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2023. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mars 2023)

1.	Prologis, Inc.	9,3 %
2.	Crown Castle Inc.	8,7 %
3.	Digital Realty Trust, Inc.	8,5 %
4.	SBA Communications Corporation	7,8 %
5.	Equinix, Inc.	7,0 %
6.	American Tower Corporation	6,7 %
7.	Cellnex Telecom, S.A.	5,9 %
8.	Groupe Goodman	5,5 %
9.	ESR Group Limited	4,6 %
10.	Rexford Industrial Realty, Inc.	4,4 %

Pourcentage total des 10 principaux placements : 68,4 %

Nombre total de placements : 24

Répartition des placements (au 31 mars 2023)

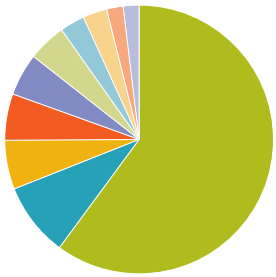

Répartition du portefeuille

60,1 %	États-Unis
8,9 %	Australie
5,9 %	Espagne
5,6 %	Royaume-Uni
5,1 %	Japon
4,6 %	Hong Kong
3,0 %	Singapour
2,9 %	Trésorerie/débiteurs/créditeurs
2,0 %	Canada
1,9 %	Mexique

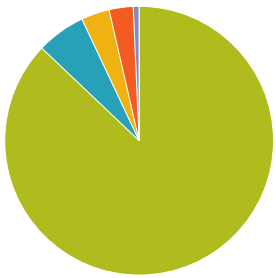

Répartition sectorielle

87,1 %	Immobilier
5,9 %	Services de communications
3,4 %	Technologies de l'information
2,9 %	Trésorerie/débiteurs/créditeurs
0,7 %	Industries

Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

BMO Investissements Inc. estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **moyen**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par BMO Investissements Inc. En règle générale, ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	**Moyen**	Moyen à élevé	Élevé

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de série Conseiller du fonds depuis sa création, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement de la série.

Rendements annuels

Le rendement annuel n'est pas disponible pour la série Conseiller, car son placement dans le public aux termes d'un prospectus simplifié est effectué depuis moins d'une année civile complète.

Meilleur et pire rendements sur trois mois

Le meilleur et le pire rendements sur 3 mois ne sont pas disponibles pour la série Conseiller, car son placement dans le public aux termes d'un prospectus simplifié est effectué depuis moins d'une année civile complète.

Rendement moyen

Au 31 mars 2023, le rendement composé annuel de la série Conseiller du fonds depuis sa création s'établissait à -10,0 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 $ dans cette série à sa création, votre placement vaudrait aujourd'hui 891 $.

À qui le fonds est-il destiné?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous cherchez à obtenir une plus-value du capital à long terme et un revenu régulier
- vous voulez diversifier votre portefeuille au moyen de titres de capitaux propres immobiliers mondiaux axés sur la technologie
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une fluctuation de la valeur marchande de votre placement).

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série Conseiller du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Le mode de souscription de cette série est décrit ci-après.

Mode de souscription	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	en pourcentage (%)	en dollars ($)	
Frais de souscription	• De 0 à 5 % du montant investi	• De 0 $ à 50 $ sur chaque tranche de 1 000 $ investie	• Vous négociez le montant des frais d'acquisition avec la société de votre représentant. • Les frais d'acquisition sont déduits du montant acheté et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission au moment de l'achat.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de cette série du fonds.

Au 31 mars 2023, les frais de la série Conseiller du fonds s'élevaient à 2,10 % de sa valeur, ce qui correspond à 21 $ sur chaque tranche de 1 000 $ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur de la série)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi) et des frais d'exploitation des parts de série Conseiller du fonds.	2,02 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit du coût des frais de transactions du fonds.	0,08 %
Frais du fonds	**2,10 %**

Renseignements sur la commission de suivi
La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et/ou sa société vous fournissent. BMO Investissements Inc. verse la commission de suivi à la société de votre représentant. BMO Investissements Inc. la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Le taux dépend du mode de souscription que vous choisissez.

Frais d'acquisition - 1,00 % de la valeur de votre placement annuellement, soit 10,00 $ pour chaque tranche de 1 000 $ investie.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	De 0 à 2 % du montant que vous faites racheter ou que vous échangez, si vous achetez ou échangez puis faites racheter ou échangez des parts du fonds dans les 30 jours suivant leur achat ou leur échange. Cette pénalité sera payée directement au fonds.
Frais d'échange	Vous pouvez négocier ces frais avec votre représentant. À l'heure actuelle, ces frais peuvent atteindre jusqu'à 2 % du montant que vous échangez.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'OPC dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du fonds et d'autres documents d'information, communiquez avec BMO Investissements Inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

BMO Investissements Inc.
First Canadian Place
100, rue King Ouest, 43e étage
Toronto (Ontario) M5X 1A1

Sans frais 1 800 304-7151
www.bmo.com/gma/ca/
Courriel : servicealaclientele.fonds@bmo.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.